

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Affaire SCI-Serpentin : Jean-Rémy Yama écroué

**DAVANTAGE** connu dans le milieu syndical, le leader de la centrale Dynamique unitaire a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet hier soir par le juge d'instruction qui l'a auditionné dans le cadre de la gestion d'un projet immobilier.

G.R.M  
Libreville/Gabon

**J**EAN-RÉMY Yama a passé la nuit d'hier à aujourd'hui à la prison centrale de Libreville. Un mandat de dépôt a été délivré à l'encontre du leader de la centrale syndicale Dynamique unitaire (DU), par le juge d'instruction qui l'a entendu dans le cadre de l'affaire SCI-Serpentin, pour présomption d'escroquerie, a-t-on appris des sources judiciaires.

D'autres sources proches du dossier évoquent l'utilisation des fonds d'autrui pour ses activités syndicales. Ceci qui constituerait un détournement. Mais si cela reste à prouver, il y a que l'enseignant d'université a maille à partir avec la justice



Jean-Rémy Yama attend désormais son procès à Gros-Bouquet.

en raison des plaintes déposées à son encontre par quatre de ses collègues liées à un projet immobilier. Le Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) portait ce projet d'accès

au logement. En 2000, il se concrétisait l'octroi aux enseignants par l'État gabonais, d'une parcelle de 37 hectares dans ce qui est devenu la commune d'Akanda. Aussi, l'État

décidait-il d'accorder une aide financière aux bénéficiaires. C'est ainsi qu'en 2005, une somme de 4 milliards de francs était débloquée pour les travaux de viabilisation du site en question.

Dans leur organisation, les enseignants éligibles à l'époque créent une association, avant de constituer une société civile immobilière (SCI), qu'ils dénomment alors SCI-Serpentin. Ils confient ensuite la gestion du projet immobilier à leur collègue Jean-Rémy Yama, alors secrétaire général de l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM). Fonctions qu'il cumule avec celles de président du Snec.

Malheureusement, l'État gabonais va interrompre son aide financière, sans que l'on sache pourquoi. Du moins jusqu'à présent, même si certains lient les ennuis judiciaires de sieur Yama à sa percussive dans le cadre de ses activités syndicales pour la cause des travailleurs. Dans tous les cas, du fait de l'interruption de l'aide financière de l'État, le projet va aussi s'arrêter subitement.

Plusieurs collègues du leader syndical demandent à être remboursés. N'ayant pas obtenu une suite favorable de la part du promoteur immobilier, ils décident de saisir les services judiciaires. Ce qui est normal, afin que justice soit rendue. C'est donc à la suite de ces plaintes que Jean-Rémy Yama a été interpellé, le dimanche 27 février dernier, à l'aéroport international Léon-Mba, par la Police de l'air et des frontières (PAF) qui l'a mis à la disposition de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM).

Son arrestation a naturellement indigné le monde syndical, non seulement au niveau du Gabon, mais également en dehors de nos frontières. En témoigne la requête de la Confédération générale des travailleurs (CGT), premier syndicat des employés de France, qui demande au gouvernement de libérer M. Yama.

En attendant, c'est à la prison centrale de Libreville que le leader de Dynamique unitaire va préparer les arguments pour prouver son innocence dans ce dossier.

### Contrepoint

## Faire la part des choses

SCOM  
Libreville/Gabon

**S**I les organisations syndicales dont Jean Rémy Yama compte parmi les têtes de proue voient juste de l'acharnement dans la procédure judiciaire diligentée à son encontre, cela risque fort bien de s'assimiler à de l'aveuglement. Et pour cause. Malgré les multiples interférences orchestrées par les acteurs syndicaux dans le but de faire échec à l'action judiciaire, il existe malheureusement contre le mis en cause un faisceau de

présomption dans l'affaire SCI-Serpentin pour laquelle des bénéficiaires supposés grugés attendent depuis un moment que toute la lumière soit faite. Le président de Dynamique unitaire (DU) et non moins ancien président du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) est, en effet, considéré par ses troupes comme un homme à abattre, qui ferait ombrage au pouvoir actuel. Surtout à l'approche des échéances électorales de 2023. Certes, mais il y a que l'appareil judiciaire voit précisément en Jean-Rémy Yama le responsable

d'une société immobilière ayant fait faillite, à la faveur de manipulations financières supposées peu orthodoxes. Du côté du parquet de la République, semble-t-il, il ne s'agit nullement de poursuites engagées contre le leader syndical pour ses activités relatives à cette casquette-là. Mais plutôt à cause de faits dont les filons de preuves en possession de l'enquête préliminaire laissent entrevoir que Jean-Rémy Yama se serait notamment rendu auteur d'escroquerie.

À la lumière de ces faits, il

serait donc préférable que les camarades de ce syndicaliste de haut vol ne s'érigent pas en défenseur tous azimuts dans une affaire dont ils ne sont pas sûrs de l'issue. Aussi, la bonne attitude consisterait-elle, pour eux, de continuer plutôt leur mobilisation dans le cadre d'un appel à solidarité susceptible de lui fournir des ressources permettant de prendre en charge les honoraires de ses conseils. Mieux, de veiller à ce que leur leader reçoive les soins nécessaires, de sorte que sa santé ne se détériore pas davantage avant son procès.